

REPUBLIQUE RWANDAISE

Bulletin de signalement

valable pour la Période du 1er janvier

au 31 décembre 19....

Ministère de
de la Jeunesse et des Sports
Service
Sports et Loisirs
Préfecture
KIGALI

70

Nom et Prénom matricule
Grade ancienneté dans le grade
Agent sous statut ou sous contrat

I. - Appréciation du mérite
(utiliser obligatoirement une des
mentions "remarquable - très grand -
moyen - assez grand - insuffisant).

! Du Chef Com- ! Du Chef com- ! De l'autorité
! pétent au ! pétent au ! compétente pour
! premier ! deuxième ! attribuer défi-
! degré ! degré ! nitivement le si-
! ! ! gnement.

1. Initiative	Moyenne	Moyenne	Moyenne
2. Sens des responsabilités	Moyen	Moyen	Moyen
3. Puissance de travail et activité	Moyennes	Moyennes	Moyennes
4. Connaissances Professionnelles	Moyennes	Moyennes	Moyennes
5. Aptitudes et habileté professionnelles	Très grandes	Très grandes	Très grandes
6. Sens social	Très grand	Très grand	Très grand
7. Civisme	Très grand	Très grand	Très grand
8. Ponctualité	Très grande	Très grande	Très grande

Appréciation synthétique du mérite
(utiliser obligatoirement une des mentions
élite - très bon - bon - assez bon - médio-
cre).

Très bon	Très bon	Très bon
!	!	!
!	!	!

Sanctions disciplinaires encourues
depuis le dernier signalement ! Nature =
! Date = Réant.

Etats des services (analyse critique détaillée des services rendus par l'agent depuis son dernier signalement).

1e degré : MUKAMURUNZI Mariane travaille à la Division Folklore et Loisirs depuis 2 ans. Malgré la cote " Très Bon " lui attribuée, l'intéressée devra faire preuve de plus d'assiduité et acquiescer beaucoup plus de volonté pour que son rendement soit à la hauteur de ses capacités.

2e degré : Idem.

II. Appréciation de l'aptitude à l'avancement de grade ou de classe
 (utiliser obligatoirement une des mentions : apte, prématuré, inapte).

Du Chef compétent au premier degré	! Du Chef compétent au deuxième degré	! De l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signallement
<i>Prématuré</i>	! <i>Prématuré</i>	! <i>Prématuré</i>

Avis et considérations justifiant l'appréciation de l'aptitude à l'avancement de grade ou de classe (signaler notamment si l'agent a occupé des fonctions supérieures conformément à un commissionnement régulier et décrire comment l'agent s'est acquitté de ses fonctions supérieures).

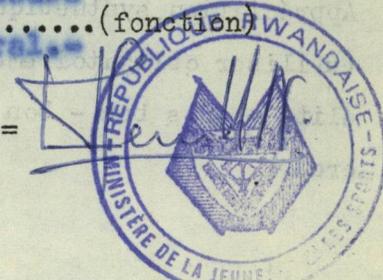
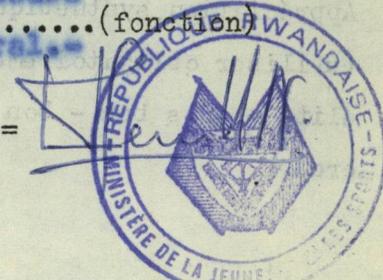
le décret : voir art. 68 des Statuts des Agents de l'Administration Centrale.

III. Dates et signatures

Du Chef compétent au premier degré	! Du Chef compétent au deuxième degré	! De l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signallement
A Kigali, le 30/5/1979	! A Kigali, le 31/5/1979	! A Kigali, le 24/10/1979
Le Directeur des Sports et Loisirs. (fonction)	! Le Secrétaire Général. (fonction)	! Le Secrétaire Général. (fonction)

Signature =  

! Signature =  

! Signature =  

REPUBLIQUE RWANDAISE

BULLETIN DE SIGNALEMENT

Ministère de la Jeunesse et des Sports Valable pour la période du 1er janvier
Service Sport et Loisirs Préfecture Kigali au 31 décembre 19...

Nom et Prénom MUKAMURENZI MARIAMNE Matricule 7427
Grade Capitaine Adjoint ancienneté dans le grade 1/10/75
Agent sous statut ou sous contrat :

I. -Appréciation du mérite (utiliser obligatoirement une des mentions "remarquable - très grand - moyen - assez grand - insuffisant") ! Du Chef Compé- tent au pre- mier degré ! Du Chef Compé- tent au 2e degré ! De l'autorité compétente ! pour attribuer ! définitivement ! le signalement.

- 1. Initiative ! Moyenne !
- 2. Sens des responsabilités ! Moyen !
- 3. Puissance de travail et activité ! Moyennes !
- 4. Connaissances Professionnelles ! Moyennes !
- 5. Aptitudes et habileté professionnelles ! Très Grande !
- 6. Sens social ! Très Grand !
- 7. Civisme ! Très Grand !
- 8. Ponctualité ! Très Grande !

Appréciation synthétique du mérite (utiliser obligatoirement une des mentions élite - très bon - bon - assez bon - médiocre) ! Très Bon ! Très bon !

Sanctions disciplinaires encourues depuis le dernier signalement. ! Date = ! Nature = Néant.

ETAT des Services (analyse critique détaillée des services rendus par l'agent depuis son dernier signalement).

1^{er} degré : MUKAMURENZI Mariamne travaille à la Division Folklore et Loisirs depuis 2 ans. Malgré la note "Très Bon" lui attribuée, l'intéressé devra faire preuve de plus d'assiduité et acquérir beaucoup plus de volonte pour que son rendement soit à la hauteur de ses capacités.
2^e degré : idem

II.- APPRECIATION DE L'APTITUDE A L'AVANCEMENT
DE GRADE OU DE CLASSE.

(utiliser obligatoirement une des mentions :
apte, prématuré, inapte.)

Du Chef compétent	!	Du Chef compétent	!	De l'autorité compétente
au premier degré	!	au 2e degré	!	pour attribuer définitivement
<i>Prématuré</i>	!	<i>idem</i>	!	vement le signalement

Avis et considérations justifiant l'appréciation de l'aptitude à l'avancement de grade ou de classe (signaler notamment si l'agent a occupé des fonctions supérieures conformément à un commissionnement régulier et décrire comment l'agent s'est acquitté de ses fonctions supérieures).

1er degré *Cfr. art. 68 des Statuts des Agents de l'Administration Centrale.*

III.- DATES ET SIGNATURES

Du Chef compétent au 1er degré	!	Du Chef compétent	!	De l'autorité compétente
	!	au 2e degré	!	pour attribuer définitivement le signalement
A. <i>Kéouli</i> le <i>20/5/79</i>	!	A. <i>Kicouli</i> le <i>31/7/79</i>	!	A. le
Le. <i>Directeur de Sports et Loisirs</i>	!	Le. <i>Colonel</i>	!	Le.
	!	(fonction)	!	(fonction)
Signature = <i>[Signature]</i>	!	Signature = <i>[Signature]</i>	!	Signature =